

DÉCRET

000

accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 4'842'000.- pour financer la réalisation du système d'information RDU

du 9 novembre 2010

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 4'842'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la réalisation du système d'information RDU.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement informatiques et amorti en 5 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

² Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 9 novembre 2010.

La présidente
du Grand Conseil :

C. Wyssa

Le président :

P. Broulis

(L.S.)

(L.S.)

Le secrétaire général
du Grand Conseil :

O. Rapin

Le chancelier :

V. Grandjean